

Communiqué de Presse

Division de la Presse du Conseil de l'Europe



Réf: 678f08

Tel: +33 (0)3 88 41 25 60

Fax: +33 (0)3 88 41 39 11

pressunit@coe.int

internet: www.coe.int/press

47 membres

Albanie
Allemagne
Andorre
Arménie
Autriche
Azerbaïdjan
Belgique
Bosnie-Herzégovine
Bulgarie
Chypre
Croatie
Danemark
Espagne
Estonie
Finlande
France
Géorgie
Grèce
Hongrie
Irlande
Islande
Italie
Lettonie
"l'ex-République
yougoslave de
Macédoine"
Liechtenstein
Lituanie
Luxembourg
Malte
Moldova
Monaco
Monténégro
Norvège
Pays-Bas
Pologne
Portugal
République tchèque
Roumanie
Royaume-Uni
Russie
Saint-Marin
Serbie
Slovaquie
Slovénie
Suède
Suisse
Turquie
Ukraine

MONEYVAL publie son rapport d'évaluation du 3^e cycle sur la Fédération de Russie

Strasbourg, 01.10.2008 - Le Comité MONEYVAL du Conseil de l'Europe (Comité d'experts du Conseil de l'Europe sur l'évaluation des mesures de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme) a publié aujourd'hui le [rapport d'évaluation du 3^e cycle sur la Fédération de Russie](#). Ce rapport analyse la mise en œuvre des normes internationales et européennes de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, évalue les niveaux de conformité avec les 40 + 9 recommandations du Groupe d'action financière (GAFI) et contient un plan d'action préconisé pour améliorer le système de la Fédération de Russie de lutte contre le blanchiment (LAB) et contre le financement du terrorisme (CFT).

Le rapport d'évaluation mutuelle sur la Fédération de Russie est le fruit d'une évaluation réalisée conjointement par le GAFI, le Comité MONEYVAL et le Groupe eurasien (EAG).

Les principales conclusions du rapport d'évaluation sont les suivantes :

- Le seuil d'incrimination du blanchiment de capitaux a été supprimé. La Russie suit une approche couvrant toutes les catégories désignées d'infractions, hormis le délit d'initié et la manipulation de marchés. Les examinateurs MONEYVAL du cycle précédent avaient recommandé d'examiner la question du blanchiment de capitaux par négligence. Cet acte n'est toujours pas érigé en infraction à ce jour. Par ailleurs, la Russie n'a pas instauré la responsabilité pénale des personnes morales.
- La Russie suit désormais une double procédure en matière de confiscation. Les dispositions du Code pénal et celles du Code de procédure pénale autorisent la confiscation des produits du crime.
- Depuis septembre 2007 et bien qu'elle jouisse toujours de sa pleine autonomie opérationnelle, la cellule de renseignement financier russe (*Rosfinmonitoring*) est placée directement sous l'autorité du Premier Ministre. Elle est chargée de surveiller toutes les entreprises et professions non financières désignées qui ne disposent pas d'une autorité de surveillance. Les services répressifs peuvent désormais avoir pleinement accès aux informations bancaires dès le début de l'enquête, même si la décision d'un tribunal est requise à cet effet. Les organismes régionaux de la CRF russe peuvent dorénavant consulter les bases de données de leur siège. Le nombre de déclarations d'opérations suspectes a sensiblement augmenté au cours de la dernière année, de même que celui des condamnations. La plupart de ces déclarations sont transmises par les établissements de crédit et le secteur financier.
- Une mise en œuvre effective de la Recommandation 33 et des Recommandations spéciales III, VI, VIII et IX doit être envisagée.

./..

Pour recevoir nos communiqués par e-mail, contactez : Council.of.Europe.Press@coe.int

Organisation politique fondée en 1949, le Conseil de l'Europe veille au renforcement de la démocratie et des droits de l'homme à l'échelle du continent. Il élabore des réponses communes aux défis sociaux, culturels ou juridiques posés à ses 47 Etats membres.

- Les systèmes de conservation des documents et de déclaration des opérations suspectes sont globalement satisfaisants et conformes aux normes du GAFI. Les mesures de vigilance à l'égard de la clientèle doivent être améliorées.
- La Russie devrait réexaminer et réactualiser l'ensemble de ses lois et pratiques en matière de surveillance. Aucune des autorités de surveillance russes ne jouit actuellement d'un niveau de pouvoirs suffisant pour imposer des sanctions et il n'est pas spécifiquement interdit de prendre une participation au sein d'institutions financières par des biais criminels. La Banque de Russie doit cependant être félicitée pour la qualité de son travail en l'absence d'instruments juridiques. Il conviendrait de vérifier que la Fédération de Russie progresse dans la prise en compte de ces différentes questions.
- D'une manière générale, la coopération menée par la Fédération de Russie au niveau international est de bonne qualité ; elle repose sur des mécanismes pratiques ainsi que sur de nombreux traités.

Le rapport a été adopté par MONEYVAL lors de sa 27^e réunion plénière (Strasbourg, 7 – 11 juillet 2008). MONEYVAL assurera le suivi de la mise en œuvre des recommandations par le biais de sa procédure de rapports d'étape, en vertu de laquelle tous les Etats membres de MONEYVAL sont dans l'obligation d'informer le Comité des mesures prises à la suite du rapport d'évaluation mutuelle, un an après son adoption.